



FACIL-IMMO

transactions - locations - gestion locative - syndic

HONORAIRES 2018

VENTE – LOCATION – GESTION LOCATIVE - SYNDIC

Les honoraires affichés sont ceux pratiqués sauf convention contraire entre les parties.

Date d'effet : 01 janvier 2018

Honoraires de **VENTE** à usage d'habitation / locaux commerciaux / terrain :

A la charge du vendeur (sauf stipulations contraires prévues dans le mandat).

Ces honoraires comprennent les visites par nos agents immobiliers, l'information sur les obligations de chacun, l'accompagnement dans l'élaboration du compromis de vente.

Ce tarif est valable pour la vente de maisons, appartements, immeubles, terrains ou locaux commerciaux.

HONORAIRES DE TRANSACTION

Prix de vente TTC	Jusqu'à 29 999€	3 000 €
	de 30 000 à 49 999€	9,50%
	de 50 000 à 69 999€	8,50%
	de 70 000 à 99 999€	8,00%
	de 100 000 à 149 999€	7,50%
	de 150 000 à 249 999€	6,50%
	de 250 000 à 299 999€	5,50%
	Plus de 300 000€	5,00%

Ces pourcentages s'appliquent sur le prix net vendeur

FACIL-IMMO, Sarl au capital de 10 000€ - siège social : 23 rue de la gare 57400 SARREBOURG

Tel : 09.51.502.902 - N° d'identification : RCS METZ TI 811 534 163

Garantie "Transaction sur immeubles et fonds de commerce" délivrée par GALIAN, 89, rue de la Boétie 75008 PARIS pour 120 000€ - Garantie « gestion immobilière » délivré par GALIAN (idem transaction) pour 120 000€

Honoraires de LOCATION à usage d'habitation :

Propriétaire : **5,0% TTC** du loyer annuel hors charges, comprenant les frais de visite, la constitution du dossier, les frais d'entremises et la rédaction du bail.

Locataire : **5,0% TTC** du loyer annuel hors charges, comprenant les frais de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail.

Etats des lieux : **3€ /m²** pour chacune des parties, plafonné à **350€ TTC**

Attention : nouvelle disposition loi ALUR : montant maximum d'honoraires location par zone (Arrêté du 22 décembre 2010 et décret n° 2013-392 du 10 mai 2013). Par m² et TTC (TVA à 20%).

Zone très tendue (PARIS et 68 communes limitrophes) : **12€ / m²**

Zone tendue (28 agglomérations dont Strasbourg et 23 agglomérations proches) : **10€ / m²**

Hors zones très tendues et tendues (reste de la France) : **8€ / m²**

Honoraires de LOCATION à usage commercial / professionnel :

A la charge du bailleur ou du preneur, selon les termes du bail

Honoraires : **15% TTC** basés sur **1 année de loyer**, hors taxes et hors charges

Rédaction d'actes : nous consulter, selon vos besoins

Attention, certains tarifs concurrents sont basés sur 3 ans, avec un pourcentage moindre.

Honoraires de GERANCE locative

Habitation / commercial : **7,0% TTC** des encaissements (loyers hors charges ni dépôt de garantie).

Garantie loyers impayés : **3,0% TTC** du quittancement (loyers hors charges, hors dépôts de garantie).

Attention, cette garantie n'est pas automatique et fonctionne sous certaines conditions

Honoraires de SYNDIC

Pas de tarif minimal par copropriété.

Nos honoraires sont définis en concertation avec le syndicat des copropriétaires, selon le nombre de lots à gérer et généralement en 2 versions, selon vos besoins :

- forfait « Souplesse », avec les prestations particulières facturées au taux horaire
- forfait « Tranquillité », avec les prestations particulières inclus dans le forfait

Les honoraires spécifiques, du type travaux, seront fixés en Assemblée générale.

FACIL-IMMO, Sarl au capital de 10 000€ - siège social : 23 rue de la gare 57400 SARREBOURG

Tel : 09.51.502.902 - N° d'identification : RCS METZ TI 811 534 163

Garantie "Transaction sur immeubles et fonds de commerce" délivrée par GALIAN, 89, rue de la Boétie 75008 PARIS pour 120 000€ - Garantie « gestion immobilière » délivré par GALIAN (idem transaction) pour 120 000€